



Budgets primitifs 2024

Note de présentation synthétique

Rédigée à l'issue du Comité Syndical du 25 mars 2024

Afin de renforcer l'information des citoyens et de faciliter la compréhension des budgets, la présente note retrace les informations financières essentielles concernant les budgets primitifs du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac. Cette note englobe le budget principal ainsi que les budgets annexes.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac (PETR) rassemble les 102 communes du bassin de vie du Pays d'Armagnac, de Nogaro à Condom, de Montréal du Gers à Vic-Fezensac en passant par Cazaubon, Eauze et Valence sur Baïse.

Ce syndicat mixte fermé est constitué à l'initiative des 4 Communautés de Communes du Nord-Ouest de département du Gers : Artagnan en Fezensac, Bas-Armagnac, Grand Armagnac et Ténarèze.

Le rôle du PETR est d'élaborer un « projet de territoire » pour le compte de ses communautés de communes et de réunir les conditions de sa mise en œuvre. Ce document promeut des orientations de développement à long termes choisies conjointement par les élus et les acteurs socio-économique dans les domaines économiques, environnemental, culturel et social.

La version synthétique du projet de territoire est disponible sur le site Internet du PETR à l'adresse suivante : <https://www.pays-armagnac.fr/projet-du-territoire>

Le PETR est un acteur à part entière du projet de territoire. Il représente un outil de coopération intercommunale et un catalyseur du développement local.

- Il est un lieu de réflexion et d'échanges
- Il accompagne les porteurs de projets
- Il assure 11 missions pour le compte des communes et des communautés de communes dans un souci de mutualisation des moyens et des compétences.

Le Président du PETR du Pays d'Armagnac, Michel GABAS

Barbara NETO, Présidente de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

Vincent GOUANELLE, Président de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac

Philippe BEYRIE, Président de la Communauté de Commune du Grand Armagnac

Maurice BOISON, Président de la Communauté de Commune de la Ténarèze

Table des matières

1) Eléments de contexte pris en compte pour l'élaboration des budgets primitifs	3
2) Architecture budgétaire et priorités 2024	5
3) Présentation des budgets primitifs » 2024	6
Vision synthétique des budgets	6
Vision synthétique des activités du PETR.....	7
Détail du budget principal.....	8
Détail du budget annexe « Service ADS ».....	11
Détail du budget annexe « Accompagnement à la rénovation des bâtiments publics »	13
4) Principaux critères financiers.....	15
Niveaux des taux d'imposition	15
Niveau d'épargne	15
Crédits d'investissement	15
Niveau d'endettement.....	15
5) Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel	16
Dépenses de personnel.....	16
Organigramme au 01/01/2024	16
Recrutements envisagés en 2024.....	16

1) Éléments de contexte pris en compte pour l'élaboration des budgets primitifs

En 2024, le budget du PETR doit assurer le financement de 11 missions réparties en 4 grandes composantes :

- **Les services et projets communs** aux 4 Communautés de Communes adhérentes au PETR notamment :
 - Conseiller les porteurs de projets
 - Apporter une ingénierie financière
 - Mettre en œuvre un programme d'actions en faveur de la Transition Energétique et Ecologique
 - Mettre en œuvre un programme d'actions en faveur d'une alimentation durable
 - Mettre en œuvre un programme d'actions en faveur du développement touristique
- **La compétence à la carte « Promotion du tourisme** dont création d'Offices de Tourisme pour le compte des Communautés de Communes du Grand Armagnac, du Bas-Armagnac et d'Artagnan en Fezensac ;
- **Le service ADS** qui opère pour le compte de 56 communes adhérentes et les Communautés de Communes du Grand Armagnac et d'Artagnan en Fezensac ;
- **Le service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics** qui agit pour le compte de 18 communes adhérentes.

Les financements du PETR sont majoritairement assurés par :

- Les subventions obtenues auprès de financeurs publics pour le financement de l'équipe technique et des projets portés par le PETR ;
- Les participations des Communautés de Communes constitutives du PETR ;
- Les contributions des Communes aux services ADS et rénovation des bâtiments publics.

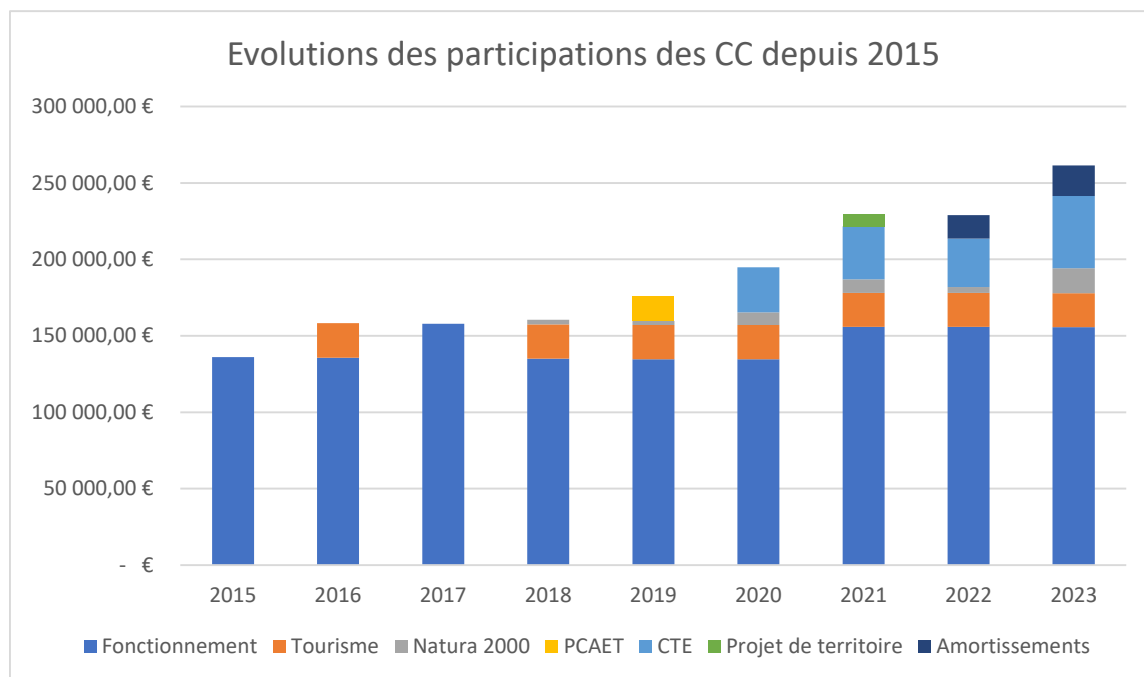
En 2024, deux éléments pèseront sur la dynamique des recettes :

La refonte des politiques publiques de développement de l'Etat de la Région et de l'Europe

Les dispositifs d'aides ont été renouvelés en 2023. Il faut anticiper des conditions de financement moins favorables que par le passé ainsi qu'un relèvement des exigences de performance et de qualité des projets. Ces éléments sont pris en compte dans le prévisionnel de recettes du PETR pour l'exercice 2024.

La capacité de financement des Communautés de Communes membres

Si le PETR a mobilisé efficacement les aides publiques disponibles, les Communautés de Communes ont consenti un véritable effort financier afin de soutenir la dynamique de développement.



Cet effort est encore plus important pour les Communautés de Communes ayant choisies d'adhérer à la compétence à la carte « *promotion du tourisme dont création d'Offices de Tourisme* » au 1^{er} janvier 2022. Conformément à leurs engagements, elles mobilisent des ressources financières en hausse substantielle afin de donner les moyens à l'Office de Tourisme Armagnac d'Artagnan de mener une politique de développement performante.

Se pose aujourd'hui la question des capacités des Communautés de Communes à mobiliser leurs ressources financières pour développer les actions du PETR au regard de leur potentiel fiscal et de leurs propres priorités.

La question est d'autant plus sensible que les collectivités locales et leurs groupements subissent elles-mêmes les surcoûts liés à l'inflation. Leurs marges de manœuvre se réduisent.

2) Architecture budgétaire et priorités 2024

L'année 2024 reste, comme l'année précédente, une année de consolidation et de stabilisation des activités du PETR.

Le schéma ci-dessous présente l'architecture budgétaire du PETR et précise les priorités retenues pour l'élaboration des budgets primitifs.

BUDGET PRINCIPAL Financé par les participations des Communautés de Communes		2 BUDGETS ANNEXES Financé par les cotisations des communes
<p>SERVICES ET PROJETS COMMUNS aux 4 communautés de communes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Conseillers les porteurs de projets ➔ Ingénierie financière ➔ Programme d'actions en faveur de la Transition Energétique et Ecologique ➔ Programme d'actions en faveur d'une alimentation durable ➔ Programme d'actions en faveur du développement touristique <p>Maintien des participations des CC à leur niveau de 2023</p>	<p>COMPETENCE « PROMOTION DU TOURISME » A LA CARTE pour le compte des communautés de communes Artagnan en Fezensac Bas-Armagnac Grand Armagnac</p> <p>Maintien de la trajectoire budgétaire : +1 €/hab/an soit 17,46 €/hab en 2024</p>	<p>SERVICE ADS & URBANISME</p> <p>Maintien du tarif à 310 €/EPC tout en faisant face au recrutement temporaire d'un technicien SIG et à des besoins d'investissements croissants (+50% / 2023)</p> <hr/> <p>Service d'accompagnement. à la rénovation des bâtiments publics</p> <p>Création du service</p>

Note

Dans le courant de l'année, les élus du Comité Syndical seront amenés à se positionner sur la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire ». L'état actuel de la réflexion ne permet pas de programmer des engagements budgétaires.

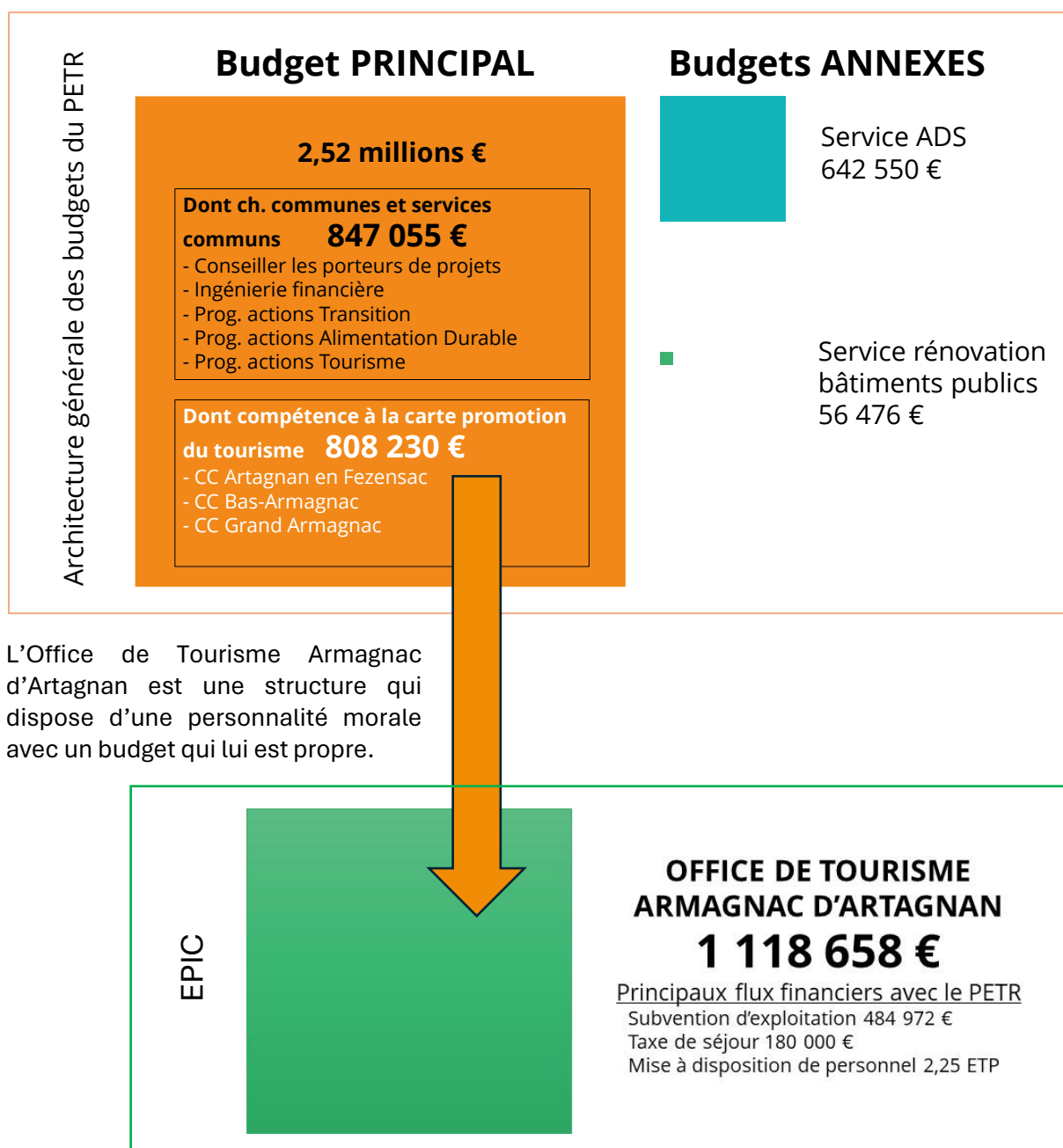
Il est proposé de constituer un budget supplémentaire dans le courant de l'année après que les élus du Comité Syndical aient donné leur accord pour l'élaboration de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire.

3) Présentation des budgets primitifs » 2024

Vision synthétique des budgets

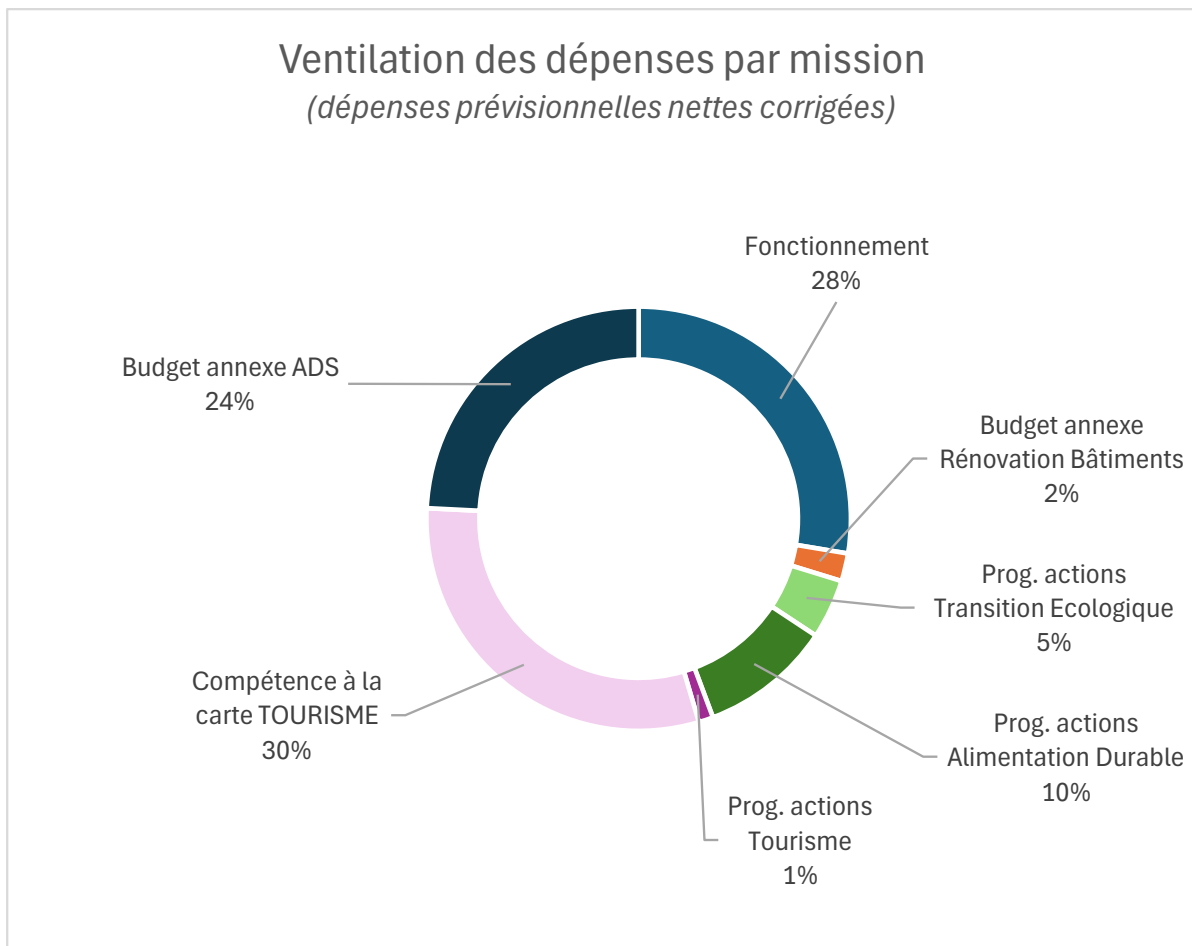
La somme des budgets primitifs cumulés (budget principal et budgets annexes) s'élève à 3,2 millions d'euros. Le PETR a créé en 2022 l'Office de Tourisme d'Artagnan en Fezensac qui dispose d'une personnalité juridique propre sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et dont le budget est séparé de celui du PETR.

Dans le diagramme ci-dessous, la taille des rectangles représentant chacun des budgets primitifs (section de fonctionnement + section d'investissement) est proportionnelle à leur masse financière. Cette représentation donne une image de la part relative de chacun d'eux dans le budget global du PETR.



Vision synthétique des activités du PETR

Le diagramme ci-dessous présente la ventilation des dépenses prévisionnelles du PETR par mission pour l'exercice 2024.



Détail du budget principal

Le budget principal est équilibré à 2 202 545 € en section de fonctionnement et à 322 996 € en section d'investissement

En section de fonctionnement, après la forte augmentation en 2022 en raison de la prise de compétence « Promotion du tourisme dont création d'Offices de tourisme », la masse budgétaire se stabilise autour de 2,2 millions d'euros.

Les principales évolutions notables dans la structure des dépenses est la hausse des dépenses de personnel (+33%) qui est contre balancée par la diminution des dépenses de projets et par la diminution du fonds de roulement.

S'agissant des dépenses de personnel, le PETR prévoit en 2024 l'embauche :

- D'un technicien SIG affecté au service ADS (0,75 ETP soit 9 mois en 2024) ;
- D'un Conseiller en Energie Partagé affecté au service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics (0,75 ETP soit 9 mois en 2024) ;
- D'un chargé de mission PAT afin de renforcer les ressources humaines affectée au Projet Alimentaire Territorial dans le cas où le PETR serait lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de la Banque des Territoires (0,33 ETP soit 4 mois sur 12 en 2024).

Il faut noter que ces dépenses de personnel sont majoritairement financées par les Communes en raison des flux financiers entre le budget principal et les budgets annexes.

Il faut noter également que le recrutement de la responsable des affaires générales décidée en 2023 pèse désormais pour 1 ETP.

Les dépenses de personnel prennent en compte les évolutions des agents sur la grille salariale, l'augmentation du point d'indice et des charges.

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	314 188,00	248 526,31	65 661,69	79	235 083,00		235 083,00	-25,2
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	1 800,00	3 667,89	-1 867,89	203	2 950,00		2 950,00	63,9
61 - SERVICES EXTERIEURS	288 538,00	224 975,39	63 562,61	77	205 483,00		205 483,00	-28,8
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	23 850,00	19 883,03	3 966,97	83	26 650,00		26 650,00	11,7
012 - Charges de personnel et frais assimilés	550 000,00	540 377,09	9 622,91	98	734 420,00		734 420,00	33,5
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	100,00		100,00	0	100,00		100,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	12 650,00	9 464,48	3 185,52	74	16 480,00		16 480,00	30,3
64 - CHARGES DE PERSONNEL	537 250,00	530 912,61	6 337,39	98	717 840,00		717 840,00	33,6
014 - Atténuations de produits	140 000,00	136 073,71	3 926,29	97	180 000,00		180 000,00	28,6
65 - Autres charges de gestion courante	704 919,67	568 192,74	136 726,93	80	737 426,00		737 426,00	4,6
66 - Charges financières	3 000,00		3 000,00	0	2 000,00		2 000,00	-33,3
67 - Charges spécifiques	600,00		600,00	0				-100,0
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	14 968,81	14 968,81	0,00	100	14 968,81		14 968,81	0,0
Total dépenses réelles	1 742 676,48	1 508 138,66	234 537,82	86	1 903 897,81		1 903 897,81	9,3
Total dépenses d'ordre	424 665,67	40 782,68	383 882,99	9	298 647,40		298 647,40	-29,7
Total dépenses de fonctionnement	2 167 342,15	1 548 921,34	618 420,81	71	2 202 545,21		2 202 545,21	1,6

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	237 144,00	228 368,21	8 775,79	96	342 064,00		342 064,00	44,2
73 - Impôts et taxes	140 000,00	136 073,71	3 926,29	97	180 000,00		180 000,00	28,6
74 - Dotations et participations	1 383 499,07	989 377,89	394 121,18	71	1 436 127,00		1 436 127,00	3,8
75 - Autres produits de gestion courante	28 523,81	32 781,80	-4 257,99	114	21 997,00		21 997,00	-22,9
013 - Atténuations de charges	1 390,00	2 065,42	-675,42	148	100,00		100,00	-92,8
002 - Excédent de fonctionnement reporté	371 059,02	371 059,02	0,00	100	216 530,96		216 530,96	-41,6
Total recettes réelles	2 161 615,90	1 759 726,05	401 889,85	81	2 196 818,96		2 196 818,96	1,6
Total recettes d'ordre	5 726,25	5 726,25	0,00	100	5 726,25		5 726,25	0,0
Total recettes de fonctionnement	2 167 342,15	1 765 452,30	401 889,85	81	2 202 545,21		2 202 545,21	1,6

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		216 530,96	-216 530,96	0				

En section d'investissement, le budget primitif prévisionnel est équilibré à 322996 € en section d'investissement (-32%). Cette diminution s'explique principalement par la baisse du fonds de roulement qui résulte des résultats de clôture de l'exercice 2023.

PETR Pays d'Armagnac
BP 2024

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	24 455,05	24 455,05	0,00	100	5 514,90		5 514,90	-77,4
20 - Immobilisations incorporelles	5 040,00	3 600,00	1 440,00	71				-100,0
21 - Immobilisations corporelles	440 639,42	35 204,69	405 434,73	7	299 068,75	12 686,59	311 755,34	-29,2
Total dépenses réelles hors opérations	470 134,47	63 259,74	406 874,73	13	304 583,65	12 686,59	317 270,24	-32,5
Total dépenses d'ordre	5 726,25	5 726,25	0,00	100	5 726,25		5 726,25	0,0
Total dépenses d'investissement	475 860,72	68 985,99	406 874,73	14	310 309,90	12 686,59	322 996,49	-32,1

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
10 - Dotations, fonds divers et réserves	9 463,96	9 508,41	-42,45	100				-100,0
13 - Subventions d'investissement reçues	41 731,09	13 182,00	28 549,09	31		24 349,09	24 349,09	-41,7
Total recettes réelles hors opérations	51 195,05	22 688,41	28 506,64	44		24 349,09	24 349,09	-52,4
Total recettes d'ordre	424 665,67	40 782,68	383 882,99	9	298 647,40		298 647,40	-29,7
Total recettes d'investissement	475 860,72	63 471,09	412 389,63	13	298 647,40	24 349,09	322 996,49	-32,1

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		-5 514,90	5 514,90	0	-11 662,50	11 662,50		

Détail du budget annexe « Service ADS »

Le budget primitif prévisionnel sera équilibré à 450 273 € en section de fonctionnement et à 192 277 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement, la masse budgétaire augmente de 33% en raison d'une part de l'augmentation des frais de personnel (recrutement du technicien SIG) et de l'accroissement de l'excédent de fonctionnement.

Service ADS du Pays d'Armagnac
BP 2024

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	43 050,00	32 515,25	10 534,75	75	43 900,00		43 900,00	2,0
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	900,00	401,00	499,00	44	800,00		800,00	-11,1
61 - SERVICES EXTERIEURS	15 100,00	15 038,85	61,15	99	20 000,00		20 000,00	32,5
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	27 050,00	17 075,40	9 974,60	63	23 100,00		23 100,00	-14,6
012 - Charges de personnel et frais assimilés	152 000,00	145 786,57	6 213,43	95	204 500,00		204 500,00	34,5
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	144 000,00	140 615,32	3 384,68	97	193 500,00		193 500,00	34,4
64 - CHARGES DE PERSONNEL	8 000,00	5 171,25	2 828,75	64	11 000,00		11 000,00	37,5
014 - Atténuations de produits	27 000,00	1 488,00	25 512,00	5	25 000,00		25 000,00	-7,4
Total dépenses réelles	222 050,00	179 789,82	42 260,18	80	273 400,00		273 400,00	23,1
Total dépenses d'ordre	117 581,71	6 737,34	110 844,37	5	176 873,23		176 873,23	50,4
Total dépenses de fonctionnement	339 631,71	186 527,16	153 104,55	54	450 273,23		450 273,23	32,6

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
74 - Dotations et participations	191 512,00	238 534,25	-47 022,25	124	247 319,00		247 319,00	29,1
75 - Autres produits de gestion courante					1 486,00		1 486,00	0,0
013 - Atténuations de charges	100,00		100,00	0	100,00		100,00	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	144 909,31	144 909,31	0,00	100	198 257,83		198 257,83	36,8
Total recettes réelles	336 521,31	383 443,56	-46 922,25	113	447 162,83		447 162,83	32,9
Total recettes d'ordre	3 110,40	3 110,40	0,00	100	3 110,40		3 110,40	0,0
Total recettes de fonctionnement	339 631,71	386 553,96	-46 922,25	113	450 273,23		450 273,23	32,6

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		200 026,80	-200 026,80	0				

En section d'investissement, la masse budgétaire augmente de 44% :

Les investissements logiciels sont attendus en hausse à hauteur de 26 118 € (+45% par rapport à 2023). Cela s'explique par :

- l'arrivée de nouvelles communes qui vont adhérer au service ;
- la mise à jour des documents d'urbanisme consécutive à l'approbation du SCoT de Gascogne (phase de mise en compatibilité) ;
- le renouvellement du parc informatique.

Service ADS du Pays d'Armagnac
BP 2024

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
20 - Immobilisations incorporelles	18 000,00	6 600,00	11 400,00	38	15 000,00	11 118,00	26 118,00	45,1
21 - Immobilisations corporelles	112 293,40		112 293,40	0	159 548,83	3 500,00	163 048,83	45,2
Total dépenses réelles hors opérations	130 293,40	6 600,00	123 693,40	5	174 548,83	14 618,00	189 166,83	45,2
Total dépenses d'ordre	3 110,40	3 110,40	0,00	100	3 110,40		3 110,40	0,0
Total dépenses d'investissement	133 403,80	9 710,40	123 693,40	7	177 659,23	14 618,00	192 277,23	44,1

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	15 822,09	15 822,09	0,00	100	12 849,03		12 849,03	-18,8
10 - Dotations, fonds divers et réserves					2 554,97		2 554,97	0,0
Total recettes réelles hors opérations	15 822,09	15 822,09	0,00	100	15 404,00		15 404,00	-2,6
Total recettes d'ordre	117 581,71	6 737,34	110 844,37	5	176 873,23		176 873,23	50,4
Total recettes d'investissement	133 403,80	22 559,43	110 844,37	16	192 277,23		192 277,23	44,1

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		12 849,03	-12 849,03	0	14 618,00	-14 618,00		

Détail du budget annexe « Accompagnement à la rénovation des bâtiments publics »

A compter du 1^{er} avril 2024, le PETR ouvre un nouveau service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics.

Le premier budget primitif prévisionnel sera équilibré à 56 646 € en section de fonctionnement et à 5 000 € en section d'investissement.

Le budget prévoit :

- le recrutement d'un Conseiller en Energie Partagé
- la participation aux frais de structures du PETR
- les frais de déplacements et de formation
- l'achat de matériel informatique et de matériel de bureau.

Service d'accomp à la rénov des bâtiments publics
3P 2024

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général									11 476,00		11 476,00	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS									4 421,00		4 421,00	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS									7 055,00		7 055,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilé									39 000,00		39 000,00	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS									39 000,00		39 000,00	0,0
Total dépenses réelles									50 476,00		50 476,00	0,0
Total dépenses d'ordre									3 000,00		3 000,00	0,0
Total dépenses de fonctionnement									53 476,00		53 476,00	0,0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
74 - Dotations et participations									53 476,00		53 476,00	0,0
Total recettes réelles									53 476,00		53 476,00	0,0
Total recettes de fonctionnement									53 476,00		53 476,00	0,0

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement												

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
21 - Immobilisations corporelles									3 000,00		3 000,00	0,0
Total dépenses réelles hors opérations									3 000,00		3 000,00	0,0
Total dépenses d'investissement									3 000,00		3 000,00	0,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes d'ordre									3 000,00		3 000,00	0,0
Total recettes d'investissement									3 000,00		3 000,00	0,0

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2022				Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement												

4) Principaux critères financiers

Niveaux des taux d'imposition



LE PETR ne prélève pas l'impôt. Il est financé par une participation des Communautés de Communes et des communes qui le compose ainsi que par des partenaires publics. Le PETR répond également à des appels à projets afin de diversifier ses ressources.

Niveau d'épargne



Les excédents de fonctionnement cumulés et consolidés se montent à **423 892 €** au 01/01/2024. Ceux-ci ont diminué de 92 708 € par rapport à l'exercice 2023 pour des raisons conjonctuelles liées aux retards administratifs dans la notification des subventions 2023. Cette épargne est utilisée pour faire face aux besoins de financement court-termes des activités du PETR. En effet, les subventions publiques représentant une part significative des ressources (20% environ), le PETR doit se doter d'un fond de roulement permettant d'attendre leurs versements en année n+1, voire n+2.

Crédits d'investissement



Les excédents d'investissement cumulés et consolidés se montent à **7 335 €**.
Le PETR du Pays d'Armagnac est une structure de services pour les Communes et les Communautés de Communes. Il n'a pas vocation à porter des investissements d'équipements publics. Par conséquent, ses investissements se limitent à des projets de développement de faibles montants (inférieurs à 100 000 €).
Le PETR est une structure jeune, créée en 2015. Les amortissements en cours permettront de la doter de crédits d'investissement d'ici la fin du mandat 2021-2026.

Niveau d'endettement



0 €

Le PETR n'a jamais eu recours à l'emprunt pour financer ses activités.

5) Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

Dépenses de personnel

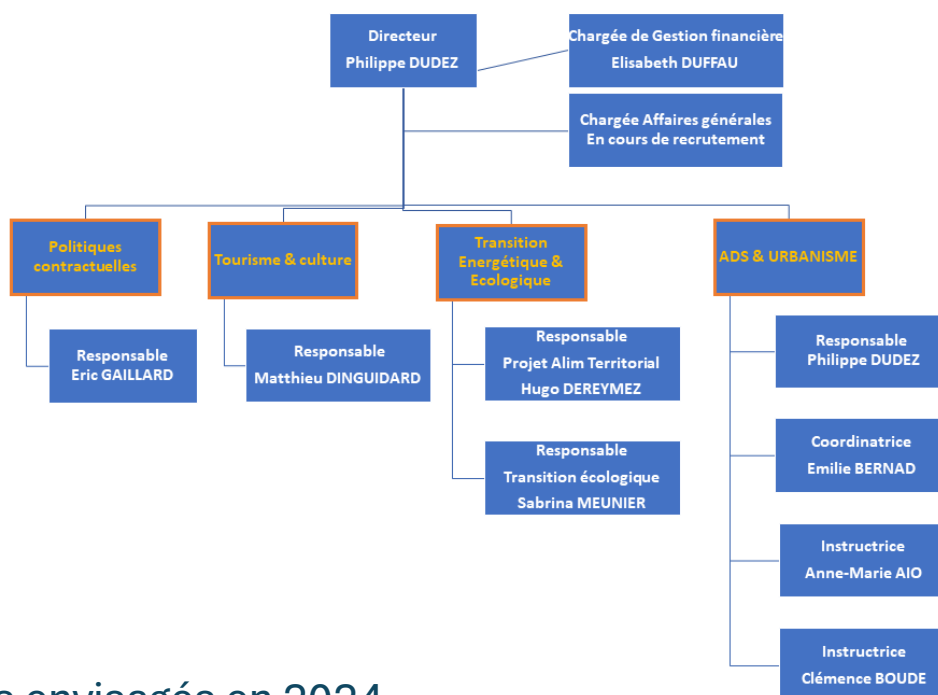


L'équipe du PETR est constituée de 11 agents correspondant à 8,75 ETP. La masse salariale s'élève à 717 840 €. Elle représente 32% des dépenses réelles de fonctionnement.

Par rapport à l'année 2023, les dépenses de personnel sont en hausse +33% en raison :

- De recrutement de compétences spécifiques pour renforcer les services dans l'exercice de leurs missions ;
- De la montée en compétence de l'équipe en place notamment par changement de grade ;
- De la prise en compte des évolutions des agents sur les grilles salariales, de l'augmentation du point d'indice et des charges patronales.

Organigramme au 01/01/2024



Recrutements envisagés en 2024



Transition Ecologique	1 Conseiller en énergie partagé
	1 Chargé de mission en appui au responsable du Projet Alimentaire Territorial
Service ADS	1 technicien SIG
Culture et Patrimoine	1 chargé de mission Pays d'Art et d'Histoire (sous-réserve)